

(1)

(N° 35.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1860-1861.

Projet de Loi qui approuve la convention entre la Belgique et le Hanovre, concernant le péage de Stade.

(Voir les Nos 71, 102 et son erratum de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La convention particulière conclue entre la Belgique et le Hanovre, le 18 février 1861, concernant le péage de Stade, sortira son plein et entier effet.

Bruxelles, le 24 avril 1861.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) VERVOORT.

Les Secrétaires,

(Signé) Baron CH. SNOY.

H. DE BOE.